

**Compte rendu intégral des délibérations du conseil communautaire  
de la Communauté de communes du Pays de Vernoux  
Séance du 21 novembre 2014**

Nombre de membres :		Date de la convocation :	13 novembre 2014
- du Conseil communautaire	: 20	Date d'affichage	: 13 novembre 2014
- en exercice	: 20		
- qui ont pris part à la délibération	: 18		

Présents pour la Commune de :

- Châteauneuf de Vernoux : Messieurs Christian ALIBERT et Michel DELARBRE,
- Gilhac et Bruzac : Messieurs Gilbert BOUVIER et Gérard GLORIEUX,
- Saint Apollinaire de Rias : Madame Nicole CHAZEL et Monsieur Michel CIMAZ,
- Saint Jean Chambre : Messieurs Alain BOS et Bernard NOUALY,
- Saint Julien le Roux : Madame Roselyne PEYROUZE et Monsieur Michel MOULIN,
- Silhac : Monsieur Alain CHAPON,
- Vernoux-en-Vivarais : Mesdames Martine FINIELS, Marie-Jo REYNAUD, Danièle SAGNES, Isabelle SALLES, Messieurs Frank de PIERREFEU et Gérard GOULLEY.

Procuration de Monsieur Olivier CHASTAGNARET à Madame Martine FINIELS.

Absents : Madame Arlette ALLARD et Monsieur Gérard NONY.

Secrétaire de séance : Madame Roselyne PEYROUZE.

Le vendredi vingt et un novembre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace Balmont à Saint Jean Chambre, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, présidente.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame la présidente ouvre la séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Roselyne PEYROUZE qui s'est proposée.

### **2. Approbation des comptes rendus des réunions des 19 septembre et 10 octobre 2014**

Les comptes rendus des réunions des 19 septembre et 10 octobre 2014 ont été adressés aux conseillers communautaires le 31 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide le compte rendu des réunions des 19 septembre et 10 octobre 2014.

### **3. Soutien de la candidature départementale ardéchoise « plateforme de rénovation habitat »**

Madame la présidente donne la parole à Monsieur Gérard GOULLEY, élu référent sur le programme TEPOS et à Madame Claude FILLOD, chargée de mission Climat Energie.

Monsieur Gérard GOULLEY rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Vernoux a été sélectionnée en octobre 2013, par la Région Rhône Alpes et l'ADEME pour participer au projet Territoire à Énergie POSitive (TEPOS).

Monsieur Gérard GOULLEY précise que les consommations les plus importantes de notre territoire sont dues au secteur de l'habitat et du bâtiment tertiaire : 38% des consommations totales (source Bureau d'études Axenne).

Les objectifs ambitieux du dispositif TEPOS en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques [réduire les consommations de 50% d'ici 2050] et la taille de la Communauté de Communes ont amené le Comité de Pilotage TEPOS à trouver une stratégie de rénovation des logements privés permettant d'atteindre ces objectifs.

La position de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, comme unique Territoire TEPOS en Ardèche, lui confère un devoir d'exemplarité et d'entraînement des autres collectivités du département. Si la CCPV porte seule l'objectif de TEPOS, les territoires voisins ont également des objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques.

Grâce aux liens tissés avec de très nombreux partenaires institutionnels ou professionnels, les atouts de chacun ont pu être mis en évidence et les difficultés rencontrées séparément ont été identifiées.

De cette réflexion conduite en mars 2014, il a été conclu que seul, aucun des territoires présents n'était en mesure de mettre en place un plan de rénovation efficace.

Ce travail a rassemblé : le Conseil Général de l'Ardèche, le Pays de l'Ardèche Méridionale, le CDDRA Centre Ardèche, le Pays de l'Ardèche Verte, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale, l'espace info énergie de l'Ardèche et la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Après 9 mois de collaboration, l'ensemble des participants a élaboré une candidature à l'échelle du département, portée par 4 entités : Pays de l'Ardèche Méridionale, CDDRA Ardèche Centre, Pays de l'Ardèche Verte et Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche, pour le compte des Communautés de Communes ardéchoises.

La Communauté de Communes du Pays de Vernoux doit soutenir ce projet structurant pour l'économie du territoire et permettant :

- aux citoyens d'être accompagnés tout au long de leur projet de rénovation et d'optimiser la qualité de leurs travaux, pour être au plus près d'une rénovation performante,
- aux artisans de bénéficier de formations mises en place par la plate-forme de rénovation et d'augmenter considérablement leurs compétences techniques.

Par ailleurs, deux indicateurs sous entendent que les ménages auront besoin d'un appui fort pour avoir une chance de mener à bien une rénovation performante :

- le niveau des revenus des ménages de la Communauté de Communes est inférieur de 8% à celui du département et de 19% à celui de la Région Rhône-Alpes ;
- la composition de la population (moyenne de 12,8% de familles monoparentales).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 17 voix pour et 1 voix contre (M. Christian ALIBERT) :

- accepte que le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux devienne territoire d'expérimentation et d'innovation pour la plateforme départementale de rénovation de l'habitat, tant au niveau de l'accompagnement de la demande des ménages qu'au niveau de la structuration de l'offre de rénovation des artisans locaux,
- s'engage à sensibiliser et à mobiliser les autres Communautés de Communes, notamment celles qui ont soutenues la candidature à l'AMI TEPOS de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Monsieur Frank de PIERREFEU précise qu'il vote favorablement mais demande à obtenir dès que possible des éléments chiffrés.

Monsieur Christian ALIBERT motive son vote par la non connaissance à ce jour, du montant des budgets que les Communes et la Communauté de Communes devront mobiliser pour mettre en œuvre cette plateforme de rénovation de l'habitat.

#### 4. Candidature à l'AMI TEPOS National

Madame la présidente informe le conseil communautaire que dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, le Ministère de l'écologie et du développement durable lance un appel à projets Territoire à Energie Positive Croissance Verte.

Monsieur Gérard GOULLEY, élu référent TEPOS précise que :

- les candidatures à cet appel à projet sont ouvertes aux territoires TEPOS régionaux,
- l'ADEME et la Région Rhône Alpes incitent la Communauté de Communes à faire acte de candidature.

Madame Claude FILLIOD, chargée de mission souligne que les financements ne sont pas précisés dans l'appel à projets mais que ce dernier ouvrirait un fléchage spécifique sur des lignes traditionnelles de financement.

La date limite de candidature est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte que la Communauté de Communes soit candidate à l'appel à Manifestation d'Intérêt TEPOS National.

#### 5. Avenants aux marchés de travaux pour l'aménagement de la ressourcerie recyclerie

Madame la présidente présente au conseil communautaire des propositions d'avenants dans le cadre des marchés de travaux de réhabilitation des locaux de la zone d'activité de Fromentières.

Ces avenants concernent les lots 2, 4, 5, 7 et 9 du marché de travaux « Phase 2 / Transformation partielle d'un bâtiment industriel en *ressourcerie recyclerie* ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la présidente à signer

- les avenants pour un montant total de 10 439,12 € HT soit 12 526,94 € TTC avec :
  - L'entreprise GIRAUD DELAY SA pour le lot n°2 *bardages* pour un montant de 2 290,00 € HT soit 2 748,00 € TTC,
  - L'entreprise INOXALU Concept pour le lot n°4 *Menuiseries aluminium serrurerie* pour un montant de 533,00 € HT soit 639,60 € TTC,
  - L'entreprise SAS PIERREFEU pour le lot n°5 *Menuiseries intérieures* pour un montant de 943,15 € HT soit 1 131,74 € TTC,
  - L'entreprise SAS ANGELINO & Fils pour le lot n°7 *Carrelages faïences* pour un montant de 1 125,00 € HT soit 1 350,00 € TTC,
  - L'entreprise BEGOT ELECTRICITE SAS pour le lot n°9 *Electricité* pour un montant de 5 548,00 € HT soit 6 657,60 € TTC
- Tout document permettant de mener à bien ce dossier.

#### 6. Acquisition de mobilier pour le stockage en réserve de la ressourcerie

Madame la présidente rappelle qu'une somme de 15 000 € est inscrite au budget prévisionnel d'aménagement de la Ressourcerie pour l'acquisition de matériel et de mobilier.

Madame la présidente présente une sollicitation de Tremplin Horizon pour l'acquisition de rayonnages à palettes.

Sur proposition de Madame la présidente, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise :

- l'acquisition de rayonnage à palettes à la Société Cama Ero Equipements (07 PEAUGRES) pour un montant de 6 500,17 € HT auquel il convient d'ajouter les frais de montage et d'assemblage pour un montant de 1 900,00 € HT soit une dépense de 8 400,17 € HT soit 10 080,20 € TTC ;
- Madame la présidente à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

## **7. Demandes de subventions pour l'espace culturel Louis Nodon : équipement et action culturelle**

Madame la présidente donne la parole à Monsieur Michel CIMAZ, vice-président en charge de la Culture.

Monsieur Michel CIMAZ expose au conseil communautaire que la Communauté de Communes peut bénéficier de subventions :

- pour l'acquisition de matériel : subvention de 30 % par le CDDRA Centre Ardèche plafonné à 6 000 € auquel s'ajoute 30 % par le Centre National de la Variété jazz et chanson (CNV) ;
- pour l'accueil d'une résidence d'artiste (Cie Claude BROZZONI) auprès du Fonds d'Innovation Artistique et Culturelle en Rhône-Alpes (FIACRE) financé par la Région Rhône Alpes : attention ce dispositif n'est pas cumulable avec le CDDRA
- pour la programmation culturelle auprès par les Coups de pouce financés par le PNR des Monts d'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le dépôt de demandes de subventions auprès du CDDRA Centre Ardèche, du Centre National de la Variété jazz et chanson (CNV), du Fonds d'Innovation Artistique et Culturelle en Rhône-Alpes (FIACRE) financé par la Région Rhône Alpes et du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

## **8. Déplacement du local d'accueil de l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux**

Madame la présidente rappelle que depuis plusieurs mois, une discussion est en cours avec les membres du bureau de l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux pour le déménagement du local d'accueil, actuellement installé dans le Cheminou.

Madame la présidente expose qu'une solution qui satisfait les parties a été trouvée.

Sur proposition du bureau et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la signature d'un bail professionnel d'une durée de six ans avec la SCI Les Pras pour la location du local situé au rez-de-chaussée du n°29 de la Rue Simon Vialet d'une superficie de 69 m<sup>2</sup> et un loyer mensuel de cinq cents euros (500 €).

## **9. Désignation d'un élu référent pour la Co animation de la Commission maintien et développement des activités économiques**

Madame la présidente rappelle que lors de sa séance du 13 juin 2014, le conseil communautaire a institué une commission en charge du maintien et du développement des activités économiques.

Madame la présidente rappelle la composition de cette commission :

- Présidente : Mme Martine FINIELS (Vernoux en Vivarais),
- Elus membres : Mmes et MM Christian ALIBERT (Châteauneuf de Vernoux), Arlette ALLARD (Silhac), Yohan BLANCHARD (Vernoux en Vivarais), Gilbert BOUVIER (Gilhac et Bruzac), Fabrice CHIROUZE (Silhac), Michel DELARBRE (Châteauneuf de Vernoux), Jean René GIORDANO (Silhac), Gilbert GREVE (Vernoux en Vivarais), Jean-Pierre MAISONNIAC (Vernoux en Vivarais), Frank De PIERREFEU (Vernoux en Vivarais), Jacques-Henri ROCHE (Silhac), Nathalie De SOUSA (Silhac).

Sur proposition de Madame la présidente et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- renomme la commission « Maintien et développement des activités économiques » : commission « Développement »,
- désigne Monsieur Michel DELARBRE en qualité d'élu référent pour la co-animation de cette commission « Développement ».

### **10. Projet d'ingénierie territoriale partagée de développement économique et d'emploi**

Madame la présidente donne la parole à Monsieur Michel DELARBRE, élu référent pour le maintien et le développement des activités économiques.

Monsieur Michel DELARBRE présente un projet d'ingénierie territoriale partagée de développement économique et d'emploi qui pourrait être porté par les Communautés de Communes de Vernoux et de Lamastre. Celles-ci ont pris des motions ou des résolutions mais n'ont pas délibéré à ce jour. Dès lors le projet présenté ci-après ne peut donc être considéré comme validé, d'autant que d'autres scénarios ont été évoqués.

Monsieur Michel DELARBRE précise que ce projet n'en demeure pas moins solide dans la mesure où :

- il se construit sur le territoire d'intervention de l'ancien site de proximité Cèdre,
- il prend en compte la problématique d'ensemble (même si l'approche est différente de l'organisation antérieure),
- et il dispose d'un budget quasi finalisé permettant un démarrage dès le début 2015.

Dans son état actuel, ce projet vise à permettre la renaissance des missions de développement de l'emploi et de l'économie conduites antérieurement sur le même territoire mais par un portage qui serait différent et serait à la main des collectivités initiatrices.

Le suivi des jeunes serait lui pris en charge, comme c'est le cas depuis juillet 2014 par la mission locale d'Annonay (ce qui n'empêcherait pas le maintien de liens étroits entre les structures et leurs salariés au bénéfice des publics bénéficiaires).

Monsieur Michel DELARBRE présente un point actualisé du budget et des financements qui sont d'ores et déjà acquis ou mobilisables pour un démarrage du projet en début d'année 2015.

#### Concernant les dépenses

Celles-ci s'élèveraient à 60 000 € (70 000 € maximum) comprenant :

- les salaires chargés (1 ETP ou 1,3 maximum pour les fonctions économie et emploi),
- les loyers,
- les déplacements et frais de démarrage.

La fonction « suivi des jeunes » étant clairement de la responsabilité de la mission locale.

#### Concernant les recettes :

- L'hypothèse travaillée est celle du maintien des apports des deux **EPCI**, soit pour une année pleine **20 000 €**
- suite aux divers entretiens avec le Secrétaire Général aux Affaires Régionales, Contribution pour 6 ans du **Contrat de Plan Etat Région** (volet Etat) : **20 000 €**
- l'éligibilité ayant été validée au cours de l'entretien du directeur de la CCPV avec les services gestionnaires, financements sur 6 ans du **Fonds Social Européen** (volet Etat) : **10 000 à 20 000 €**
- Concours pour un an de la **Caisse des Dépôts et Consignations** au titre de l'entrepreneuriat (validé le 27 octobre 2014) : **10 000 €**
- Aide au démarrage et à l'investissement du **Conseil Général** : *montant à préciser*
- Mobilisation de la part restante du **CDDRA** : *montant à préciser*

Monsieur Michel DELARBRE fait remarquer que dès lors, le niveau de ressources nécessaires serait atteint pour la première année de démarrage de ce projet d'ingénierie territoriale partagée de développement économique et d'emploi.

Pour le budget 2016 et les années qui suivent, les porteurs pourraient décider ensemble de rechercher dès mi 2015 des fonds Leader (au titre des initiatives de développement économique par des intercommunalités), conformément aux vœux du Conseil Régional émis lors de la réunion du 24 octobre et ce pour suppléer au fonds de démarrage.

Il sera nécessaire dès validation éventuelle du projet par les deux Communautés de Communes :

- de mettre en place un comité de pilotage pour finaliser le projet : modalités de portage, de pilotage et d'organisation notamment,
- d'organiser une réunion des financeurs et d'établir les conventions.

Monsieur Michel DELARBRE précise que ce projet est totalement complémentaire du projet de sauvetage du site des Boutières qui est aussi essentiel pour le territoire de Val Eyrieux. Il n'est nullement incompatible avec un travail approfondi de rapprochement à terme des différents territoires si les conditions en étaient réunies tant sur les objectifs, les modalités de prise en compte de la proximité que sur le plan budgétaire.

Il y a désormais urgence à avancer pour éviter une fermeture pénalisante pour les habitants des deux communautés de communes.

Le conseil communautaire en prend acte.

### **11. Indemnités de conseil au trésorier de Lamastre**

Madame la présidente invite le conseil communautaire à se prononcer sur l'attribution d'une indemnité de conseil aux trésoriers de Lamastre.

Madame la présidente souligne que la Communauté de Communes se félicite des très bonnes relations entretenues avec son trésorier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le versement à Monsieur Philippe MANDON d'une indemnité de conseil au taux de 100 % pour un montant annuel brut de six cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (646,99 €) soit un montant annuel net de cinq cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix centimes (589,70 €).

### **12. Remboursement de frais**

Madame la présidente expose que Mesdames Morgane MAITRIAS, Marie Chantal d'AFFROUX et Monsieur Gérard GLORIEUX sont intervenus devant le conseil communautaire du Pays de Beaume Drobbie pour présenter le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace.

Madame la présidente précise que Madame Morgane MAITRIAS a avancé le prix du repas sur le chemin du retour et demande l'autorisation de lui rembourser la somme correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le remboursement à Madame Morgane MAITRIAS de la somme de cinquante-sept euros (57,00 €) pour les frais de repas dont elle a fait l'avance.

### **13. Dégâts suite aux intempéries de septembre, octobre et novembre 2014**

Madame la présidente porte à la connaissance du conseil communautaire, la circulaire du 19 novembre 2014 relative aux nouvelles dispositions mises en œuvre suite aux intempéries survenues en septembre, octobre et novembre 2014.

Madame la présidente précise qu'il appartient à la Communauté de Communes d'adresser une estimation des dégâts des biens publics non assurables pour le vendredi 28 novembre 2014 et invite les Communes qui ne se sont pas encore manifestées à le faire très rapidement.

Le conseil communautaire en prend acte et après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame la présidente à :

- transmettre à la préfecture de l'Ardèche, la liste et le chiffrage des dégâts sur les biens publics non assurables gérés par la Communauté de Communes,
- déposer une demande de subvention pour la réparation de ces dégâts auprès de l'Etat, du Conseil Général de l'Ardèche et tout organisme susceptible d'apporter son soutien financier,
- signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

#### **14. Journée mondiale des zones humides, le 2 février 2015**

Madame la présidente expose que le Syndicat mixte Eyrieux Clair et le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN-RA) souhaitent proposer une soirée film-débat pour la journée mondiale des zones humides, le 2 février 2015.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux présentant de très nombreuses zones humides, dont certaines font l'objet d'un plan de gestion et de mise en valeur (Silhac), les organisateurs proposent à la Communauté de Communes d'accueillir cette soirée.

Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair sollicite la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'une salle et un relais dans la diffusion de l'information.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité donne son accord pour l'accueil de cette manifestation.

#### **15. Fonctionnement des commissions**

Madame la présidente rappelle que le conseil communautaire, lors de sa réunion du 13 juin 2014, a constitué les commissions et désigné les élus qui allaient y siéger.

Madame la présidente précise qu'il n'est pas possible pour les élus d'intégrer des commissions dans lesquelles ils ne siègent pas encore sans l'accord préalable du conseil communautaire.

Le conseil communautaire en prend acte.

#### **16. Fixation de la date de la prochaine réunion du conseil communautaire**

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 20h30, salle intercommunale à Châteauneuf de Vernoux.

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23h05.*